

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-18 du 13 janvier 1984

portant nomination d'Adjudants-Chefs au grade de Lieutenant-Stagiaire des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 84-17 du 13 janvier 1984 portant inscription au tableau d'avancement d'Adjudants-Chefs au grade de Lieutenant-Stagiaire des Forces Armées Populaires du Bénin au titre de l'année 1983 ;
- SUR proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - : Les Adjudants-Chefs des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont nommés à titre d'ancienneté au grade de Lieutenant-Stagiaire, pour compter du 1er Octobre 1983:

- | | |
|-----------------|---------------------|
| - Adjudant-Chef | Pascal BOCO |
| - Adjudant-Chef | Boniface EGBEHIKPON |
| - Adjudant-Chef | Bouraima LAWANI |
| - Adjudant-Chef | François L. DEGBOE |
| - Adjudant-Chef | Soumanou ALFA AMADA |

.../...

Article 2.- : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 Janvier 1984

Par le président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances, absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF-MDN 8
Autres Ministères 20 SGG4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses sections
4 DB-DSDM-DCF-DTCP-DI 20 EMG/FAP-EM/FDN 4 CAB.MIL/PR 4 DSI/FAP 4
Intéressés 5 JORPB 1.-